



Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique Corrèze et Haute-Vienne
Il s'appuie sur l'analyse de risques du **BSV VIGNE – édition Limousin 2022 - n°5**

Information : Le bulletin est hebdomadaire en saison (mai à fin juillet en fonction de l'actualité) et ponctuel le reste de l'année. L'abonnement au bulletin technique seul est au tarif de 17 € HT si envoi par email ou 30 € HT par courrier.

Tout au long de la campagne, différentes formules d'accompagnements vous sont également proposées :

- Formule 1 visite/an : 124 € HT – *adhésion bulletin technique gratuite*
- Formule 2 visites/an : 245 € HT – *adhésion bulletin technique gratuite*
- Formule 3 visites/an : 350 € HT – *adhésion bulletin technique gratuite*
- Suivi maturité : 60 € HT – forfait saison pour une parcelle de référence avec prélèvement
- Suivi séchage : 60 € HT – forfait saison pour une parcelle de référence



A retenir

Phénologie : Stade majoritaire « grappes visibles »

Mildiou : 1^{er} tâche visible ! Le risque reste faible – météo à surveiller

Erinose : Symptômes signalés sur parcelles à historique

Oïdium : Conditions météorologiques favorables – Protéger les parcelles

Vers de la grappe : Pas de capture



Infos Techniques, Réglementaires... et autres !

Aide à l'investissement pour certains matériels (viticulture et arboriculture) FranceAgrimer

Dans le cadre du plan France 2030, FranceAgrimer lance la 1^{ère} vague de la mesure « équipements pour la troisième révolution agricole ». Elle vise à amplifier et accélérer le déploiement des équipements innovants permettant la réduction de l'usage des engrais de synthèse et des intrants phytopharmaceutiques conventionnels.

Le dispositif est ouvert jusqu'au 31/12/2023. Taux d'aide de 20 % à 40 % en fonction du type d'investissement.

Plus de détails auprès de Marion POMPIER : 05 55 86 32 33 / 07 63 45 23 32



Météo, phénologie et travaux en culture

En ce qui concerne la semaine passée, les températures ont été douces et les quantités de pluie faibles (1mm à Verneuil et 4 mm à Branceilles).

La semaine à venir s'annonce **estivale avec des températures chaudes** (plus de 25°C) et peut être une dégradation pluvieuse pour la Corrèze dans la nuit de jeudi à vendredi.

Avec les conditions climatiques actuelles, **la végétation pousse rapidement.**

La majorité se situe au stade « **grappes visibles** ». Les cépages les plus avancés débute le stade « boutons floraux séparés » et les moins avancés sont encore au stade « feuilles étalées ».



2 à 3 feuilles étalées
Eichhorn-Lorenz 8
BBCH 12
Crédit photo : CA19



Grappes visibles
Eichhorn-Lorenz 12
BBCH 16
Crédit photo : CA19



Boutons floraux agglomérés
Eichhorn-Lorenz 15
BBCH 55
Crédit photo : CA19

Les travaux de désherbage sous le rang restent une priorité. Les sols se sont ré-humidifiés légèrement ce qui facilitent les travaux mécaniques du cavaillon.

Attention aux tontes précoces qui pourraient relancer les espèces concurrentielles au moment de la floraison. Si vos couverts végétaux n'ont pas été détruits, vous pouvez les laisser en place (en fonction de vos objectifs agronomiques) tant qu'ils ne gênent pas la protection du vignoble.

Les pampres se développent vite au niveau de la tête et sur le tronc des ceps de vigne. Ils sont à éliminer tant qu'ils n'ont pas lignifié.

La suppression des pampres :

- Favorise le développement des rameaux fructifères en supprimant la concurrence avec ceux qui sont uniquement végétatifs
- Favorise un meilleur état sanitaire de la culture, en réduisant les contaminations primaires par les maladies et limite les risques de phytotoxicité en cas d'application d'herbicides systémiques sous le rang.

Il existe trois types d'épamprage :

- L'épamprage manuel : permet d'éliminer les rameaux sur la tête et le tronc, gourmand en temps (environ 5h pour 1 000 pieds), fort intérêt environnemental
- L'épamprage mécanique : outils composés de brosses rotatives à lanière ou de tiges flexibles, intérêt environnemental, vitesse d'avancement 2 à 4 km/h, meilleur débit de chantier avec doubles, prix de l'outil peut être important
- L'épamprage chimique : utilise l'effet défanant de certains produits habituellement utilisés comme herbicides, sur vignes de plus de 4 ans, permet un désherbage chimique sous le rang en même temps.



Black-Rot

Symptômes :

Le Black Rot se traduit par l'apparition de petites taches brune-rouge sur les deux faces des feuilles et bordées par un liseré noir. Les pycnides (petites pustules noires) apparaissent sur la face supérieure quelques jours après. L'expression des symptômes peut être assez longue (jusqu'à 20 jours après la contamination).

Analyse de la situation :

La **période de réceptivité est atteinte** sur l'ensemble des parcelles (stade 9 : 2-3 feuilles étalées).

Le risque de contamination dépend également des conditions climatiques attention aux pluies annoncées pour la fin de semaine.

Préconisations :

En l'absence de pluie, aucune intervention n'est nécessaire. Sur les parcelles à risque, il est important d'intervenir avant la pluie.

EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- POLYRAM DF (*Métirame*), 2,00 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20, DRE 48h, **CMR**, 3 applications/an

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (se référer à la note commune de recommandation de l'IFV)

En l'absence de spécialité commerciale homologuée Black Rot, diverses expérimentations semblent montrer l'efficacité de l'association cuivre-soufre mouillable en préventif. La note indique 300 g de cuivre (forme métal) associé à 6 kg de soufre entre les stades « débourrement » et « floraison ».

Compte tenu du stade de la végétation, les doses appliquées peuvent être réduites (150 g de cuivre + 4 kg de soufre par hectare).

- BB RSR DISPERSS (*Sulfate de cuivre*), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, 5 applications/an
- THIOVIT JET (*Soufre mouillable*), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an
- KUMULUS DF (*Soufre mouillable*), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an – **Produit Biocontrôle**

Prophylaxie :

- Eliminer les bois de taille et des baies momifiées.
- Enfouir grappes, feuilles et sarments broyés pour limiter le risque de projection.



Mildiou

Analyse de la situation :

La première tâche de mildiou a été observée sur le Merlot secteur Allasac.

Selon les modélisations, pour cette semaine, la pression doit rester à un niveau faible pour tous les secteurs compte tenu des faibles pluies annoncées.

Les cumuls nécessaires pour déclencher les contaminations de masse sont de l'ordre de 25 mm.

Préconisation :

Surveillez l'évolution des conditions météo. Intervenez avant les pluies si nécessaires.



EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- POLYRAM DF (*Métirame*), 2,00 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20, DRE 48h, **CMR**, 3 applications/an
- AMALINE FLOW (*Zomaxide + Sulfate de Cu*), 2,80 L/ha (dose homologuée), **ZNT 20m**, DRE 24h, 2 applications/an
- LGB01F34 (*Phosphonate de potassium*), 4 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, **Biocontrôle**, 4 applications/an + produit de contact
- REDELI (*Dissodium phosphate*), 2,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5, DRE 6h, **Biocontrôle**, 3 applications/an + produit de contact

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dose conseillée : 100 à 150 g de cuivre métal / ha sous forme hydroxyde ou sulfate.

- CHAMP FLO AMPLI (*Hydroxyde de cuivre*), 2,00 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h
- BB RSR DISPERSS (*Sulfate de cuivre*), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h
- ROMEO (*Cerevisane*), 0,25 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m
- BLASON (*Cos-oga*), 2,00 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h

Informations rémanences :

- 📄 Produits de contact: lessivage à 20 à 25 mm et pousse de 20 à 25 cm (+ allongement des rafles)
- 📄 Pour les pénétrants de type Cymoxanil + contact: rémanence de 6 jours (le contact associé est lessivé à partir de 20-25mm).

- ☞ Pour les autres produits pénétrants (CAA,...): 8 à 10 jours. A ne pas utiliser sur mildiou déclaré.
- ☞ Pour les systémiques associant un contact (Cuivre ou Métirame) à Fosetyl-Al ou autre Phosphonate : 10 à 12 jours (le contact associé est lessivé à partir de 20-25mm).
- ☞ Pour les autres types de produits: 10 à 14 jours mais attention dans le cas de produit associant une matière active à fixation cuticulaire telles que la Cyazofamide, l'Ametoctradine, l'Amisulbron ou la Zoxamid : prendre en compte des pluviométries de plus de 50 mm pour le renouvellement.

Nom (et noms commerciaux)	Phytotoxicité	Activation du cuivre	Lessivable	Utilisation	Dose de cuivre métal*
Hydroxyde de cuivre Champflo ampli, Heliocuire	Faible <i>Ne pas appliquer si T°<2°C</i>	3 mm de pluie ou rosée forte et prolongée	Très Dès 15 à 20 mm de pluie selon son intensité	Début de saison ou si très humide ou de suite après une pluie contaminatrice	150 à 400 g/ha selon le stade phénologique (80 à 100 g/ha pour le 1 ^{er} traitement à ⅓ feuilles étalées)
Bouillie Bordelaise RSR – MACC	Moyenne <i>Ne pas appliquer si T°<12°C</i>	5 à 7 mm de pluie selon l'intensité	Moyenne Dès 25 mm de pluie	Milieu de saison ou fin de saison si mildiou mosaïque	200 à 500 g/ha selon le stade phénologique et pression mildiou
Oxyde cuivreux Nordox 75	Le + de tous <i>Attention si T°<10°C</i>	15 mm de pluie : période orageuse	Faible Dès 40 mm de pluie	Fin de saison et avant orage été En association avec hydroxyde et/ou BB	300 à 400 g/ha selon pression mildiou



Oïdium

Analyse de la situation:

Sur les parcelles sensibles ou ayant un historique oïdium, la période de sensibilité débute dès le stade « 2-3 feuilles étalées ». Sur les autres parcelles, le stade de sensibilité débutera au stade 17 « boutons floraux séparés ». Les conditions actuelles sont favorables à la contamination.

Préconisations :

La protection doit être continue et sans faille à partir du stade 17 « boutons floraux séparés ».

Intervenir sur l'ensemble des parcelles et soyez vigilant sur les parcelles à historique. Il est conseillé d'intervenir avec des produits à base de soufre qui sont des produits de biocontrôle, doses conseillées de 3 à 4 kg/ha (de soufre pur).

- ✚ MICROTHIOL SP, COLPENN DG, SULFORIX LS, CITROTHIOL DG (*soufre mouillable*), 12,5 kg (dose homologuée), ZNT 5 m, DRE 6 h. (AB, produit de biocontrôle)
- ✚ HELIOSOUFRE (*soufre mouillable*), 7,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24 h. (AB, produit de biocontrôle)

Méthodes prophylactiques :

- Utilisation de produits Biocontrôle comme le soufre mouillable
- Contrôler la qualité de pulvérisation de votre matériel
- Effeillage préconisé sur parcelle sensible



Autres observations

Erinose :

Aux stades où sont les vignes, les symptômes se caractérisent par des boursoufflures souvent rouges sur le dessus des feuilles. Pas d'incidence pour la vigne. La présence va être diluée par la pousse de la vigne et son développement régulé par les auxiliaires de la vigne (typhlodromes, cécidomies). Aucun traitement ne se justifie.



Erinose sur jeune feuille
Crédit phot : CA19

Vers de la grappe :

Les données de piégeage permettent de suivre la dynamique des vols et ainsi de mieux cibler les interventions si elles sont nécessaires.
Aucune capture à ce jour.

GLOSSAIRE :

CMR : Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique
ZNT : Zone Non Traitée
DRE : Délai de Ré-Entrée dans la parcelle
DAR : Délai Avant Récolte

Les conseillères

Marion POMPIER et Karine BARRIERE

Chambre d'agriculture de la Corrèze - immeuble Agriculture-Services

ZI de Cana Ouest – rue Jules Bouchet 19100 BRIVE

Tel : 05 55 86 32 33

marion.pompier@correze.chambagri.fr - k.barriere@correze.chambagri.fr



Références documentaires : Il s'agit d'exemples de produits commerciaux adaptés à votre situation. Pour connaître les matières actives de ces produits, identifier d'autres produits commerciaux, plus de conseils sur l'utilisation des produits phytosanitaires,) et sur les moyens de lutte préventive : consultez le site <https://ephy.anses.fr> , www.ecophytopic.fr ou votre fournisseur



www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles sur les étiquettes et sur www.e-phy.anses.fr
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

**Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.
La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.**

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024
<https://correze.chambre-agriculture.fr/>



Action réalisée dans le cadre du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, avec le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, par des crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses.

